

Le baptême sauve-t-il, et est-il nécessaire ?

Première question:

Je suis dans l'impossibilité de répondre à un étudiant qui pose cette question de savoir où il est écrit noir sur blanc que le baptême ne sauve pas ?
Donnez-moi un verset de la Bible qui dit que le baptême ne sauve pas !

Réponse:

Le baptême sauve-t-il, oui ou non ? Telle est la question.

Selon l'Écriture, l'acte de baptiser est toujours précédé d'une confession: la foi en la personne de Jésus, le Sauveur du monde, venu porter nos péchés sur la croix, nous accordant, par sa résurrection, son pardon et la vie éternelle.

Ce lien est indissociable à l'acte de baptême, quel que soit le texte que vous étudierez dans le NT. Et ce, forcément, puisque Jésus, par Sa personne et Son œuvre, est seul habilité à sauver le pécheur de son état de perdition devant Dieu.

"Le salut ne se trouvant en aucun autre, puisqu'il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné parmi les humains par lequel nous devons être sauvés." Actes 4.12.

L'idée de salut attribuée au baptême est une erreur véhiculée depuis des siècles par les églises instituées, à savoir l'Église catholique et l'Église protestante réformée. Mais cet enseignement n'est nullement soutenu par les Écritures, comme vous pourrez vous-même le constater en étudiant les textes suivants:

Marc 16.16: "Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé."
Dans ce verset, l'accent est premièrement mis sur le terme CROIRA.

De même, le verset ci-après, où l'approbation précède le baptême:
Actes 2.41: "Ceux qui acceptèrent sa parole furent baptisés..."

Pour une étude plus approfondie, vous pouvez également consulter: Actes 8.12-13 & 38; 10.47-48; 18.8; etc.

L'apôtre Pierre déclare quant à lui, dans sa 1ère lettre au chapitre 3, le verset 21: "Si le baptême nous sauve, c'est grâce à la résurrection de Jésus-Christ" (version Parole Vivante); Pierre tirant de l'exemple du déluge (aux temps de Noé), une préfiguration du baptême qui nous sauve, non parce qu'il laverait de toutes les souillures du corps, mais parce qu'en s'y engageant, le croyant s'y engage en toute bonne conscience envers Dieu.

En bref, c'est l'acte de "nouvelle naissance" qui fait du croyant un être nouveau

(sauvé par la grâce) et pas le baptême, ce dernier étant un témoignage public, (une profession de foi), de ce que Dieu, par Jésus-Christ, a accompli dans sa vie.

A ce propos, l'Église ancienne (du 1er siècle, notamment), estimait qu'une profession de foi devait obligatoirement précéder le baptême. Cf. Actes 8.36-38.

Seconde question: Le baptême, une obligation ?

Un autre étudiant m'a posé encore cette question: Si le baptême ne sauve pas, pourquoi se faire absolument baptiser ? Même si on devait obéir au Seigneur, quelle est l'utilité absolue de se faire baptiser si réellement le baptême ne sauve pas ?

Réponse:

L'acte de baptême n'est pas une obligation. Du moins pas selon les Ecritures !

Au même titre que la communion (le partage du pain et du vin), le baptême est une des deux prescriptions laissées par le Seigneur à ses disciples avant son départ auprès du Père, Cf. Luc 22.19 et 1 Corinthiens 11.24-25 concernant le repas de Sainte Cène; Matthieu 28.18-20 celle du baptême:

"Toute autorité m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez, faites des gens de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et de l'Esprit Saint et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé. Quant à moi, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde".

Le baptême n'est pas une obligation, mais le témoignage public de l'engagement du croyant dans la foi au Fils de Dieu. Un acte de foi tout de même, car selon la situation, (historique, politique, sociale ou familiale), le baptême peut "coûter".

Ce fut sans doute le cas pour les premiers disciples qui, par leur baptême public, proclamaient leur allégeance au Seigneur Jésus-Christ plutôt qu'aux institutions politiques ou religieuses de l'époque, cf. Actes 4. De pareilles situations peuvent aujourd'hui encore se rencontrer.

Dans mon pays, la Suisse, la population est généralement indifférente à ce genre d'événement (le baptême public). Il n'est guère que les croyants pour se réjouir d'un tel témoignage ou quelques badauds pour être interpellés par ce rituel. L'enjeu, de ce point de vue là, est donc assez différent.

Cependant, dans quelque situation ou forme que ce soit, rien ne devrait empêcher le croyant d'accomplir ce geste important auquel le Seigneur même s'est prêté, peut-être par identification totale avec son peuple ou encore pour exprimer sa consécration à la volonté de Dieu, Son Père.

"Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé par lui. Mais Jean s'y opposait, en disant: C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi!

Jésus lui répondit: Laisse faire maintenant, car il est convenable que nous

accomplissements ainsi tout ce qui est juste. Et Jean ne lui résista plus. Dès que Jésus eut été baptisé, il sortit de l'eau. Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici, une voix fit entendre des cieux ces paroles: Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection."

Matthieu 3.13-17

Claude-Alain Nuti

